

BUTS

Créer et entretenir une émulation au niveau de la compétition en donnant la possibilité **aux élèves les plus représentatifs des ESF** détenteurs au minimum d'un chamois d'argent ou d'une flèche d'argent de se confronter sur le plan national.

PRINCIPE DE L'EPREUVE "SKI D'OR"

Il s'agit d'une rencontre sur deux journées :

- le premier jour : finales de slalom en deux manches ;
- le deuxième jour : finales de slalom parallèle + coupe des partenaires pour les compétiteurs non qualifiés.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les concurrents filles ou garçons **doivent être élèves des ESF, être nés en 2010 et avant**, posséder au moins :

Pour les filles : le chamois d'argent ou la flèche d'argent.

Pour les garçons : chamois d'argent ou flèche d'or.

Les concurrents sélectionnés et inscrits par leur ESF doivent également remplir à la fois les conditions suivantes :

- habiter effectivement dans une localité qui ne soit pas :
 - une commune où est implantée une station de ski,
 - reliée directement à un centre de ski par une remontée mécanique
- ne pas figurer sur une liste « pôle espoir » de la FFS
- ne pas être fils ou fille de moniteur
- ne pas être engagé dans le cursus du DE – moniteur de ski alpin (obtention de l'UF 1)
- ne pas participer aux circuits nationaux U 16, ne pas figurer avec un classement inférieur à 120 points sur la liste FFS n° 525 ou équivalent à l'étranger ne pas figurer avec un classement inférieur à 200 points (Géant – Slalom) sur la liste FIS n° 1825.

*** quotas 2025 : pour chaque catégorie garçons et filles : 12 enfants maximum par ESF.**

Le port du casque est obligatoire.

Exclusion de tout concurrent ne répondant pas à ces critères.

De par cette participation, il est autorisé à la fois l'usage des noms et toutes photographies, que ce soit pour une exposition ou une publicité dans les médias, presses, radio, télévision ou à toutes fins promotionnelles.

CATEGORIES :

- | | |
|--|-----------------------|
| 1) U 16 filles | nées en 2010 et 2009 |
| 2) U 16 garçons | nés en 2010 et 2009 |
| 3) U 18 filles , U 21 et séniors dames | nées en 2008 et avant |
| 4) U 18 garçons | nés en 2008 et 2007 |
| 5) U 21 et séniors hommes | nés en 2006 et avant |

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront effectuées par le directeur ESF via le back-office du site www.esf.net. Clôture des inscriptions le **23 mars 2025**.

NATURE DES EPREUVES

- Finales slalom** : slalom en deux manches (type chamois).
- Finales Ski d'Or** : slalom parallèle organisé en référence aux règles techniques établies par la FFS, aménagées pour prendre en compte les objectifs assignés à cette épreuve.
- Coupe esf** : slaloms réservés aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle.

REGLEMENT GENERAL

L'utilisation des farts fluorés (HF LF) ainsi que de certaines cires fluorées contenant du C8/PFOA est interdite.

L'application sur le terrain de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdit.

Toute infraction constatée par la commission technique, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (disqualification, exclusion).

CLASSEMENT

a) Epreuve de qualification : Il sera établi

I - un classement individuel par catégorie : U 16 filles, U 16 garçons, U 18 + U 21 + Séniors Dames, U 18 garçons, U 21 + Séniors Hommes.

II - un classement ESF toutes catégories confondues

Le classement ESF se faisant sur le total (**exprimé en points**) des deux manches, les coureurs qualifiés pour le slalom parallèle à l'issue de la 1^{ère} manche devront participer à la 2^{ème} manche.

On classe les ESF sur la base des trois premiers concurrents de l'école au classement général toutes catégories confondues.

Les ESF ne pourront être classées qu'une seule fois.

Calcul des points

- le premier marque le plus de points
- le dernier ne marque pas de point

Application de la formule suivante qui attribue des points en fonction du classement réalisé dans sa catégorie :

$$\text{Nombre de points obtenus} = 100 - \left(\frac{\text{classement dans sa catégorie} \times 100}{\text{Nbre de classés ou de participant dans sa catégorie}} \right)$$

Exemple : dans une catégorie à 30 participants

le 1^{er} obtient : $100 - (1/30 \times 100) = 96,66$ points

le 3^{ème} obtient : $100 - (3/30 \times 100) = 90$ points

le dernier obtient : $100 - 100 = 0$ point

le premier d'une catégorie de 50 participants obtient $100 - (1/50 \times 100) = 98$ points ; sa performance est meilleure.

b) Finales et Coupes esf

Il sera établi un classement individuel par catégorie.

RECLAMATIONS

Les réclamations concernant les participants doivent être faites lors du 1^{er} comité de course, la veille des finales de slalom.

REGLEMENT DU SLALOM PARALLELE DU SKI D'OR ORGANISE EN REFERENCE AU REGLEMENT FFS

Art 1 : Participeront au slalom parallèle selon le nombre des participants :

- Pour chaque catégorie,

- 4, 8, 16 ou 32 compétiteurs
- Exemple pour 16 compétiteurs : les 4 premiers de la 1^{ère} manche, les 4 premiers de la 2^{ème} manche et les 8 au total des 2 manches

S'il s'avère que les derniers concurrents d'une manche sont ex-aequo, le nombre de qualifiés au total des deux manches sera réduit afin que le nombre de compétiteurs qui prennent le départ du slalom parallèle soit de 32 compétiteurs maximum par catégories.

S'il s'avère que les derniers concurrents au total des deux manches sont ex-aequo, ceux-ci effectueront un pré-tour (1/32 de finales) pour se départager.

Art 2 Lorsque les courses se courent en deux manches, ce sont les écarts de temps à l'arrivée qui déterminent le vainqueur.

Art 3 : Si au cours d'une manche un concurrent chute ou est disqualifié, il lui sera imputé une pénalité établie par la commission technique du Ski d'Or.

Art 4 : Au cours de la première manche, l'écart de temps maximum sera ramené à la valeur de la pénalité, celle-ci, étant déterminée par le jury de compétition.

Art 5 : En cas de chute ou de sortie de tracé, le concurrent sera éliminé. Si les deux concurrents chutent, c'est celui qui a chuté le plus près de l'arrivée qui sera déclaré gagnant.

Art 6 : si un concurrent en gêne un autre, soit en chutant, soit en s'intercalant dans son parcours, il sera éliminé.

Art 7 : tout coureur qui ne se présentera pas à l'appel de son nom lors du départ sera éliminé.

Art 8 : toute réclamation devra être faite sur le champ.

Art 9 : les dossards pour le slalom parallèle sont attribués en fonction du classement au slalom.

Si deux concurrents sont ex-aequos à la manche, le plus petit dossard sera attribué à celui qui sera parti le plus tardivement dans la manche (1^{ère} manche = dossard le plus élevé, 2^{ème} manche = dossard le moins élevé)

Si deux concurrents sont ex-aequos au total des deux manches, le plus petit dossard sera attribué au concurrent qui aura : 1°) effectué le meilleur temps total lors des qualifications, 2°) effectué le meilleur temps total lors des pré-qualifications, 3°) le meilleur classement ski Open.